

Contribution écrite

Nom de votre organisation : **Association Française des Juristes d'Entreprise- AFJE**

Typologie de votre organisation :

- Administration
- Association exerçant une mission de service public
- Organisation professionnelle**
- Organisation syndicale
- Autorité indépendante
- Entreprise ou indépendant
- Parti politique ou think-tank
- Autre

Thématique : Pilotage des organisations	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / à cet enjeu :
Maillage territorial de la justice	<p>Prendre en considération, avant tout, le justiciable.</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les victimes, le maillage doit être déconcentré au maximum pour être rapidement accessible, quitte à ouvrir les lieux où les plaintes peuvent être recueillies par du personnel compétent mobile (cf expérience en cours pour le recueil des plaintes à l'hôpital). <p>Systematiser la présence des services judiciaires dans les établissements France Services.</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les formations de jugement, le maillage doit prendre en compte les réalités socio-économiques pour concentrer ses moyens de manière pertinente. Pour autant, l'institution doit rester accessible aux citoyens sur tout le territoire. La solution dans le contexte actuel est de renforcer les effectifs de l'institution.
Allocation des ressources	<ul style="list-style-type: none">- L'institution gagnerait probablement à continuer à regrouper certaines spécialités (santé, propriété intellectuelle, ...) pour conserver le niveau d'expertise, quitte à en

	<p>localiser dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none">- La digitalisation et les réseaux routiers et ferroviaires sont des leviers qui permettent une réflexion d'allocation plus souple. Ainsi à l'instar des organisations des entreprises, il pourrait être envisagé : un niveau opérationnel (les juridictions, proches du justiciable), un échelon de services partagés (pour les synergies de moyens et la sécurisation des données) et des pôles d'expertise (positionnés auprès d'une juridiction d'appel et mobile).
Coordination des politiques judiciaires avec les élus et les forces de sécurité intérieure	<p>Cette mission est par essence très opérationnelle. Au-delà des instances de partages existantes, elle requiert expertise et disponibilité. S'il est envisagé de renforcer la coordination, il faut créer une fonction adhoc de magistrats coordinateurs à positionner au niveau de chaque Préfecture. Leur nombre dépendrait des réalités socio-économiques du territoire considéré.</p>
Communication de l'institution judiciaire	<p>A l'instar des Autorités Administratives Indépendantes, avec les moyens de communication digitale, communiquer sur : le bilan annuel d'activité, le résultat des décisions et de leurs implications concrètes pour les justiciables, sur les droits des justiciables.</p>
Equilibre temps judiciaire/temps médiatique	<p>La justice doit être rendue sereinement dans le respect des principes de la démocratie.</p> <p>Rapprocher le temps judiciaire du temps médiatique conduirait à des dérives préjudiciables.</p> <p>L'équilibre est plus à rechercher dans la réaffirmation forte des principes de la présomption d'innocence, de l'instruction à charge et à décharge, et du respect du secret de l'instruction, ..., autant de fondamentaux qui doivent être respectés par tous y compris les media et les citoyens s'exprimant sur les réseaux sociaux.</p> <p>La solution passe probablement avant tout par le rétablissement des moyens de l'Institution afin de retourner une situation</p>

	<p>dans laquelle les citoyens sont tentés de se faire justice eux-mêmes à travers les réseaux et certains média de jouer les justiciers.</p> <p>Elle est ensuite affaire d'éducation civique, de régulation des réseaux sociaux et au besoin de sanctions.</p>
<p>Compréhension du fonctionnement de la justice par les justiciables</p>	<p>L'incompréhension provient d'un déficit d'éducation (1) et de communication (2).</p> <ol style="list-style-type: none"><p>1. L'éducation civique doit être renforcée et contrôlée à l'école de manière à ce que toute personne accédant au statut de citoyen à sa majorité connaisse les fondamentaux du droit et de l'organisation judiciaire.</p><p>Des modules de formations gratuits doivent également être prévus pour tout citoyen déjà majeur qui le demande.</p><p>Les étudiants des universités de droit pourraient, ainsi que les organisations professionnelles des métiers du droit pourraient bénévolement participer à cette action d'envergure fondamentale.</p><p>2. La communication :</p><p>Campagne de sensibilisation sur le rôle de l'institution et ses métiers pour les rendre intelligibles et susciter indirectement des vocations</p><p>Communication ciblée sur les décisions et leurs implications concrètes positives pour les citoyens.</p><p>Communication annuelle sur le bilan d'activité mettant en avant les progrès et les difficultés de la l'Institution.</p>